Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-154_2025-DE

9REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 6
Votants 9

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, David GILBERT a donné son pouvoir à Loïc CARRÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°154/2025 : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : EQUIPEMENT NUMERIQUE / MATERIEL DE VISIOCONFERENCE**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-3 du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet d'achat d'équipement numérique, matériel de visioconférence.

Le coût prévisionnel s'élève à 10 362.32 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

PLAN DE FINANCEMENT 2026 EQUIPEMENTS SPORTIFS

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT
Ets MARAE 2 Avenue des Améthystes 44 338 Nantes Matériel audiovisuel et visioconférence	10 362.32 €	DETR Subvention 35% Plancher : 5 000 €	3 626.82 €
		Autofinancement (20%)	6 735.50 €
TOTAL GENERAL	**10 362.32 €**	**TOTAL GENERAL**	**10 362.32 €**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-154_2025-DE

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis *	01/04/2026
Date prévisionnelle de démarrage des travaux *	15/04/2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération *	30/04/2026
Date prévisionnelle de fin des paiements	31/05/2026

Monsieur le Maire précise que les critères de sélection des projets :

-Ordre de priorité du demandeur en cas de demandes multiples

-Le nombre et le montant des subventions accordées au titre de la DETR et de la DSIL au cours des 3 dernières années par rapport au nombre et au montant des dossiers de demandes,

-Les projets antérieurs ayant conduit à une perte de crédits importante,

-La situation budgétaire du maître d'ouvrage afin de garantir sa capacité financière à réaliser l'opération,

-L'état d'avancement de la réalisation et des paiements des opérations programmées lors des exercices précédents,

-Les collectivités doivent solliciter pour les projets en matière de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics le fond vert-rénovation énergétique, sous réserve de respecter les critères,

Par ailleurs, la maturité du projet sera examinée et la priorité pet être donnée aux opérations prêtes à démarrer avant la fin du 3ème trimestre de l'exercice en cours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des présents (pour : 9 dont 3 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):

-ADOPTE le projet d'achat d'équipement numérique, matériel de visioconférence au vu des phases validées précédemment,

-**ARRETE** le plan de financement exposé ci-dessus,

-**SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN